



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 117445

Texte de la question

M. Jacques Lamblin alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le décalage constaté entre les recommandations du Programme national de nutrition santé et les messages publicitaires pour certains produits alimentaires. En effet, des associations de parents d'élèves ainsi que des associations de consommateurs ont noté qu'au cours des émissions dédiées aux enfants, 87 % des 1 039 messages publicitaires diffusés concernent des produits particulièrement sucrés ou gras (confiseries, entremets, gâteaux, hamburgers...) dont la consommation entraîne un déséquilibre nutritionnel avéré. Bien que des messages d'alerte sanitaire accompagnent ces publicités, ils restent sans effet sur de jeunes consommateurs en raison de leur présentation et de leur formulation trop banale pour intéresser les enfants. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour préserver l'intérêt supérieur que constitue la santé des enfants et donc des générations futures, et notamment si elle envisage d'encadrer les publicités concernant des denrées alimentaires particulièrement déséquilibrées sur le plan nutritionnel, mais ayant la faveur des plus jeunes aux heures de diffusion des programmes télévisés qui leur sont dédiés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117445

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9530

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)